

[Français]

AIR CANADA

WINNIPEG—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR L'AVENIR DE LA BASE D'ENTRETIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. La question est urgente, monsieur l'Orateur, parce qu'elle peut prévenir une dépense inutile de l'ordre de 10 millions de dollars.

Le ministre peut-il assurer la Chambre que le gouvernement tiendra compte des rapports d'experts et respectera intégralement les ententes collectives concernant la fermeture progressive, d'ici 1973, de la base d'entretien d'Air Canada, à Winnipeg?

M. l'Orateur: Il me semble que l'honorable député ne peut demander à l'honorable ministre de faire une déclaration un peu générale au sujet de ses intentions et de ses vues. Je ne crois pas que la question puisse être posée en ces termes. L'honorable député voudrait peut-être poser la question autrement.

M. Dumont: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

Je demanderais alors à l'honorable ministre de nous dire si le ministère a refusé de participer à une rencontre avec les membres de la FTQ et de prendre part à la discussion que j'ai mentionnée tout à l'heure?

[Traduction]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je ne crois pas que nous ayons refusé de nous entretenir avec qui que ce soit à ce sujet, si ma mémoire est fidèle, mais je ne suis pas certain. Toutes les demandes de ce genre ne me sont pas déferées. Il s'agit d'un problème actuellement de grande importance. Le premier ministre précédent avait promis à la population de Winnipeg que la base demeurerait en activité jusqu'à la fin de 1972 ou qu'une solution de rechange serait trouvée pour employer à peu près la même main-d'œuvre et à peu près aux mêmes tâches qu'elle remplit maintenant à Winnipeg. Une étude est en cours, en vue de trouver une solution satisfaisante. Quant aux rapports de spécialistes, on doit faire face au problème habituel d'obtenir des renseignements qui à la fois sont à la portée du profane...

Une voix: Et de vous-même.

L'hon. M. Hellyer: Je me comptais dans cette catégorie—et permettent aux intéressés de se former une opinion convenable.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question supplémentaire. Peut-être devrais-je l'adresser au ministre d'État, le député de Winnipeg-Sud. Comme l'on prétend que le ministre et d'autres intéressés s'efforcent de préserver la base de révision et d'entretien de Winnipeg, le ministre peut-il nous faire part des progrès réalisés jusqu'à maintenant?

M. l'Orateur: Je doute que cette question doive être adressée au ministre d'État.

M. Knowles: Puis-je alors l'adresser à son supérieur, le ministre des Transports, et lui demander s'il peut y répondre?

L'hon. M. Hellyer: Je crois que le ministre d'État aurait pu donner une réponse plus à point que je ne saurais le faire. Mais puisqu'on m'a demandé d'y répondre, je peux dire que le ministre d'État et tous les autres députés de la région de Winnipeg s'intéressent vivement à la chose.

M. Knowles: Où en sommes-nous?

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre ne s'y intéresse pas vraiment?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que l'affaire n'est pas encore réglée, car il s'agit d'une question très compliquée et difficile, mon honorable ami en conviendra. C'est un des problèmes dont nous nous occupons le plus activement à l'heure actuelle, car nous tenons à trouver une solution acceptable pour ensuite en discuter avec les travailleurs visés directement, dans l'espoir d'obtenir un maximum de collaboration de la part de toutes les parties intéressées.

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser à l'honorable ministre des Transports.

J'aimerais lui demander quand il entend faire une déclaration à la Chambre, afin que nous connaissions d'une façon claire et précise les intentions du gouvernement à cet égard?

[Traduction]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, dès qu'une décision définitive aura été prise. D'autre part, mon honorable ami le comprendra sûrement, certains aspects de la question dépendent entièrement de la compagnie, alors